

**Section québécoise de l'ACBM**

**Assemblée générale 2017**

**Tenue à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, le 3 novembre 2017**

**Procès-verbal**

**1) Adoption de l'ordre du jour**

Après vérification du quorum, lequel est atteint, Christiane Melançon propose l'adoption de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un sujet sous "Varia": les cotisations.

Secondé par: Mélissa Gravel.

Adopté à l'unanimité.

**2) Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2016**

Maureen Nevins propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

Secondé par: Cathy Martin.

Adopté à l'unanimité.

**3) Suites du procès-verbal et bilan des travaux du C.A.**

Le C.A. a tenu des rencontres téléphoniques pendant l'année; les administrateurs (Rémi Castonguay, Rachel Gagnon, Christiane Melançon et Denis Thibault) se sont partagé les postes lors de leur première rencontre. L'activité essentielle a été la préparation de la conférence d'aujourd'hui.

Le C.A. demande à l'assemblée d'entériner leur décision d'offrir aux étudiants des tarifs inférieurs pour les inscriptions aux conférences de la Section.

**4) Rapport financier**

Le rapport financier est présenté par Christiane Melançon.

Le solde en banque, en date du 31 août 2017, est de 7 132 \$; l'excédent des revenus sur les dépenses, pour l'année, est de 788 \$.

On tient à remercier la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal, qui a défrayé les coûts de la rencontre d'aujourd'hui.

On invite les participants à faire des propositions pour l'emploi du solde en banque.

**5) proposition de rencontre conjointe**

Houman Behzadi propose une rencontre conjointe avec un autre organisme, soit l'un des chapitres de la Music Library Association (MLA). Cette proposition est bien reçue par les participants.

Sur proposition de Houman Behzadi, secondée par Geneviève Beaudry, l'assemblée confie au C.A le mandat d'explorer cette idée et d'organiser cette conférence s'il le juge souhaitable. Le vote n'est pas demandé.

**6) Choix du lieu de la prochaine rencontre annuelle**

Il est suggéré que la réunion de 2018 se tienne à Montréal.

## **7) Varia**

Cotisations: On explique que les frais d'inscription aux rencontres comprennent l'adhésion à la SQ-ACBM. Il est suggéré de clarifier le montant de la cotisation, de façon à permettre aux personnes qui ne viennent pas à une rencontre de pouvoir quand même être membres pour l'année.

Christiane Melançon propose que le montant de la cotisation des membres soit fixé à 10\$ pour tous, y compris pour les étudiants.

Secondé par: Audrey Laplante.

Adopté à l'unanimité.

## **8) Élections**

Trois membres du C.A. terminent aujourd'hui leurs mandats: Rachel Gagnon et Denis Thibault (mandats d'un an) et Rémi Castonguay (mandat de 2 ans). Christiane Melançon est à mi-parcours d'un mandat de 2 ans.

L'assemblée est donc invitée à élire 3 personnes: deux mandats d'un an, et un mandat de deux ans.

Pour les mandats d'un an:

Rachel Gagnon, secondée par Marie-Josée Riverin, propose Houman Behzadi.

Audrey Laplante, secondée par Christiane Melançon, propose Catherine Jolicoeur.

Mélissa Gravel, secondée par Christiane Melançon, propose Denis Thibault.

Pour le mandat de deux ans, Maureen Nevins, secondée par Mélissa Gravel, propose Rachel Gagnon.

Étant donné que le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes ouverts, des élections ont lieu. Suite au rapport du scrutateur, les personnes suivantes sont élues: Houman Behzadi et Catherine Jolicoeur (mandats d'un an), Rachel Gagnon (mandat de 2 ans).

L'assemblée tient à remercier Denis Thibault et Rémi Castonguay de leur travail au cours de leur mandat.

## **9) Levée de l'Assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La levée de l'assemblée est acceptée à l'unanimité.